



ASSURANCES DECES PRETS - quel recours auprès des banques ?

Par **CHANTALANNA**, le **17/04/2015** à **11:20**

Bonjour, Mon mari et moi-même avons emprunté à plusieurs reprises auprès de la même banque pour différents motifs dont l'acquisition de locaux commerciaux. Nous étions les deux co-emprunteurs. L'assurance décès n'a été prise que sur un emprunteur (moi). Mon mari était plus âgé que moi et je pense sincèrement qu'il pensait ne pas être assuré en indemnité journalière mais en décès . Le dernier prêt fait par cette banque était un prêt de "restructuration" suite à la revente d'un commerce, le prix de la vente n'ayant pas suffi à couvrir les frais. Mais encore une fois, pas d'assurance sur mon mari. Nous sommes suivis depuis 13ans par un cabinet d'expertises comptables qui n'a jamais soulevé le problème. Mais mon mari est décédé d'un cancer. Suite au conseil d'un directeur de banque, j'ai demandé si mon mari avait signé une attestation de renoncement à l'assurance. Après 2 mois de recherches, on m'a certifié que non par écrit. Idem pour un prêt effectué par notre SC I dont mon mari était majoritaire. Pas assurance. Que puis-je faire ? Merci de votre écoute.